

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

29/08/2022

Date d'affichage

13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Absents excusés : Jean-Marc VARIN, Benoît LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Serge ANFRAY

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Fabienne LENOËL pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Benoît LAVARDE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Stéphane LECHANOINE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Anne-Marie RABEC pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Serge ANFRAY, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N°06/01 : APPLICATION COMMUNICATION-INFORMATION POUR LES HABITANTS**

Suite à la présentation de l'application communication-information intitulé 'Citykomi' sur tablette et smartphone pour toutes les personnes souhaitant obtenir les informations de la commune, Madame le Maire informe que le coût annuel de cette application est de 395 € HT par an. Cette première adhésion permet d'obtenir 2 mois de remise annuel du fait que la commune est adhérente au SDEM50 soit 65.83 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention :

- Accepte le devis de l'entreprise Citykomi pour un montant de 395 € HT par an
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	

